
S É N A T

2° SESSION ORDINAIRE 1963-1964

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE ET FORCES ARMEES****Mercredi 6 mai 1964. — Présidence de M. Rotinat, président.**

— La commission a désigné M. Ménard comme rapporteur du projet de loi (n° 150, session 1963-1964) modifiant la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et portant suppression de corps et cadre d'officiers. Elle a adopté le projet sans le modifier.

M. Ménard a ensuite exposé le rapport de la délégation qui a effectué un voyage d'information en Afrique du 4 au 18 février, pour s'informer sur les bases militaires françaises et sur la coopération militaire avec les jeunes Républiques d'Afrique. Le rapport d'information a été approuvé.

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Mercredi 6 mai 1964. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a fait à la commission une communication sur la lutte contre l'inflation

en France et en Europe. Après avoir rappelé que l'inflation s'est manifestée en France et en Italie dès la fin de l'année 1962, il a souligné les grandes lignes du plan de stabilisation français du 12 septembre 1963, dans les domaines commercial, monétaire et budgétaire. M. Pellenc a ensuite dressé un premier bilan des résultats obtenus. A l'actif de ce bilan, il peut être fait état de résultats positifs dans plusieurs domaines : la croissance de la masse monétaire a été freinée, les statistiques font apparaître un ralentissement des hausses de prix, les enquêtes trimestrielles effectuées par le Ministère du Travail traduisent une détente en matière de salaires ; par ailleurs, le rythme d'expansion n'a pas été brisé. Par contre, les actions entreprises ont provoqué des contre-coups fâcheux sur les investissements et les échanges extérieurs ; on observe une nette dégradation de la balance commerciale, l'année 1963 se caractérisant par une réapparition des déficits, et les statistiques des derniers mois ne faisant pas apparaître d'amélioration.

Le plan de stabilisation s'est donc révélé encore insuffisant pour mettre un terme définitif à l'inflation, d'où le profond retentissement qu'a eu, dans notre pays, le solennel avertissement lancé au nom de la Communauté économique européenne par M. Marjolin ; celui-ci a souligné que la progression des dépenses publiques devait être limitée à un taux voisin de celui de la croissance du produit national. Le rapporteur général a rappelé que, lors des débats budgétaires de ces dernières années, cette question avait constitué l'une des préoccupations majeures de la commission, qui devra s'en soucier à nouveau au cours de la discussion du budget de 1965, pour lequel des choix devront être opérés entre plusieurs catégories de dépenses.

L'exposé du rapporteur général a été suivi des interventions de MM. Alex Roubert, président, Marrane, Driant, Edouard Bonnefous, Armengaud, Chochoy, Courrière et Berthoin.

La commission a demandé le renvoi pour avis du projet de loi (n° 156, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée Nationale, organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles, M. Driant étant désigné comme rapporteur pour avis.

Ont été désignés comme rapporteurs :

M. de Montalembert, de la proposition de loi (n° 109, session 1963-1964) de MM. Legouez et Héon tendant à compléter l'article 31 du Code général des impôts ;

Et M. Armengaud, de la pétition n° 15 du 2 juillet 1963.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mardi 5 mai 1964. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a entendu M. Joxe, Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, à propos des récents décrets du 14 mars 1964 relatifs à cette même réforme.

Dans un exposé préliminaire, M. Joxe a souligné notamment que la réforme avait entendu respecter la mission, la structure et l'originalité du département, mais qu'elle donnait au préfet une autorité directe et réelle sur les chefs de services de l'Etat. Il a indiqué également que le Gouvernement avait voulu faire de la région un relais entre le pouvoir central et les départements ne comportant pas d'administration propre.

M. Le Bellegou et M. Emile Hugues ont exprimé la crainte de voir se créer une organisation régionale comportant dans l'avenir un budget de région non contrôlé par les élus.

M. Guy Petit a marqué son regret de voir les services des finances échapper à l'autorité du préfet et a critiqué également la notion de région.

M. Abel-Durand a déploré que les textes de réforme administrative aient été pris sans consultation préalable des élus locaux.

M. Prélot s'est félicité de l'amorce d'une possible régionalisation en regrettant toutefois que les Sénateurs, ès qualité, n'y jouent aucun rôle alors qu'ils sont essentiellement les représentants des collectivités locales.

Le ministre a répondu en détail aux intervenants.

En ce qui concerne le département, il a notamment précisé le sort qui serait réservé aux personnels des préfectures dont les postes seraient supprimés. Il a noté également qu'une partie des dépenses de matériel entraînées par la réforme serait supportée par l'Etat.

Il a indiqué que de nouveaux pouvoirs déconcentrés devraient être prochainement accordés aux préfets, de façon qu'ils puissent utiliser à plein les prérogatives récentes qui leur ont été conférées.

En ce qui concerne la région, M. Joxe a justifié le fait que les préfets de région seront également chargés d'un département et s'est attaché à dissiper les craintes des Sénateurs qui redoutent de voir ces préfets favoriser à l'extrême le département qu'ils administrent.

Il a noté enfin que la réforme en cours était, à son sens, de nature à protéger non seulement les intérêts mais aussi l'autonomie des collectivités locales.